



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190527-2019_05_113-DE

SÉANCE DU 27 MAI 2019

2019-05-113 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 21 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt sept mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, François-Didier BASSET , Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT

Absents :

Jean François MARTINEZ, Nouredine BOUACHERA , Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIBE, David RESENDÉ, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Fabienne FONTENEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Catherine VIANDON pouvoir à Sabine AGGOUN , Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel FOULHOUX pouvoir à Sylvie BOISSEL, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jacques MESPLEDE pouvoir à Sophie BLANCHETON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Bernard PIOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ZAE ANGLUMEAU : ACQUISITIONS FONCIÈRES

2019-05-113 - 2/2
Envoyé en préfecture le 03/06/2019

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20190527-2019_05_113-DE

Sur proposition de M. Jérôme COSNARD, Vice-président en charge du Développement Économique,

Vu les délibérations n°2017-05-149, n°2017-09-243, n°2017-11-279 et n°2018-12-246 du 13 décembre 2018, relatives à l'acquisition des parcelles du périmètre d'extension du Parc d'Activités d'Anglumeau,

L'évolution du projet d'implantation de l'entreprise DSV/Mitjavile sur une superficie de 22 572 m² nécessite l'acquisition d'une dernière parcelle (BD 128p d'une superficie de 14 m²) appartenant à la mairie d'Izon.

Il est proposé d'un commun accord avec la commune d'Izon d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique.

Les frais d'actes notariés et autres seront à la charge de La Cali

Vu le plan de bornage,

Vu l'avis du Bureau en date du 20 mai 2019,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités d'acquisitions ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

Imputation budgétaire : DGA 3 – 2111 Acquisitions foncières

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 03 juin 2019
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



SÉANCE DU 27 MAI 2019

2019-05-114 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 21 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt sept mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, François-Didier BASSET , Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT

Absents :

Jean François MARTINEZ, Nouredine BOUACHERA , Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIFE, David RESENDÉ, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Fabienne FONTENEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Catherine VIANDON pouvoir à Sabine AGGOUN , Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel FOULHOUX pouvoir à Sylvie BOISSEL, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jacques MESPLEDE pouvoir à Sophie BLANCHETON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Bernard PIOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
MODERNISATION DU RESTAURANT INTER-ENTRE
L'ASSOCIATION DES INDUSTRIELS DE LA CALI**

2019_05/006 - 2/3
Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le : SOUTIEN SLO
ID : 033-200070092-20190527-2019_05_114-DE

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du Développement économique,

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) souhaite poursuivre son soutien au maintien et au développement des services aux entreprises.

Créée en 1966 par un groupement d'entreprises situées à La Ballastière, l'association des Industriels de La Cali (originellement l'association des Industriels de La Ballastière) propose et développe des services mutualisés aux entreprises. Sa principale mission concerne la gestion de la restauration inter-entreprises. Pour cela, elle propose une gamme diversifiée de repas correspondant aux attentes des entreprises : self, repas d'affaires, livraison de plateaux, cocktails et petits déjeuners. Par ailleurs, l'association propose également un service de gardiennage des entreprises et la mise en œuvre d'actions collectives (mutualisation de moyens, échanges, mises à disposition de salles de réunion...).

De nombreuses entreprises utilisent régulièrement le restaurant (2018 : 174 625 repas servis) et les principales entreprises de Libourne sont adhérentes à cette association (CEVA santé animale, Arena, Carpenter, Thierry Bergeon Embouteillage, la GIP, meilleur contact, Schneider Electric...). Depuis 2013 et son changement de nom en Association des Industriels de La Cali, l'association a pour ambition de mettre en place ces services sur les Zones d'Activités du territoire au fur et à mesure de leur commercialisation et de leur pertinence économique.

Depuis sa création, cette association est un partenaire historique de la Ville de Libourne puis de La Cali pour le développement des services aux entreprises. La ville avait notamment fourni à titre gracieux le terrain puis participé aux différentes modernisations et mises aux normes du restaurant et du service de la médecine du travail qui ont eu lieu aux cours des années 90 et 2000.

Avec le transfert de la compétence développement économique, La Cali a pris le relais de ce partenariat et a notamment participé en 2012 à hauteur de 25 000 € à la réalisation du parking et des abords du restaurant inter-entreprises. En 2016, l'Association des Industriels de La Cali a réalisé l'agrandissement et la modernisation du restaurant inter-entreprises permettant ainsi une amélioration du service de livraison des repas dans les entreprises du territoire, une mise aux normes (hygiène, sécurité, handicapés), la mise en place d'une connexion wifi et l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. La Cali avait soutenu ces investissements à hauteur de 60 000 €.

Enfin, en 2018, l'association a réalisé la rénovation, l'isolation et la sécurisation du bâtiment pour un montant d'environ 200 000 € HT et La Cali a participé à hauteur de 45 000 €.

Elle souhaite aujourd'hui réaliser des travaux d'économies d'énergie en changeant le mode de chauffage et de modernisation de la salle « Bistrot » pour un montant global évalué à 65 000 € pour lesquels elle sollicite une aide de La Cali à hauteur de 13 000 € (20 % de l'opération).

Ces travaux vont participer à la pérennisation et au développement de la qualité des services communs proposés aux entreprises et à leurs salariés. De plus, cela va contribuer à renforcer le dynamisme et l'image du territoire vis-à-vis des entreprises.

Vu l'avis du Bureau en date du 20 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

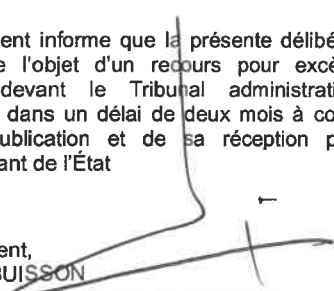
- verser une aide de 13 000 € à l'Association des Industriels de La Cali pour la modernisation du restaurant inter-entreprises ;
- signer la convention de partenariat avec l'Association des Industriels de La Cali.

Imputation budgétaire : chapitre 204 - compte 20422 - service gestionnaire et destinataire DECO1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 03 juin 2019
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 03/06/2019

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20190527-2019_05_114-DE

SÉANCE DU 27 MAI 2019

2019-05-115 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 21 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt sept mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, François-Didier BASSET , Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT

Absents :

Jean François MARTINEZ, Nouredine BOUACHERA , Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIFE, David RESENDÉ, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Fabienne FONTENEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Catherine VIANDON pouvoir à Sabine AGGOUN , Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel FOULHOUX pouvoir à Sylvie BOISSEL, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jacques MESPLEDE pouvoir à Sophie BLANCHETON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Bernard PIOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADIE

2019-07-07-15 - 2/2
Envoyé en préfecture le 03/06/2019

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20190527-2019_05_115-DE

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du Développement économique,

L'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) est une association nationale reconnue d'utilité publique qui accompagne les porteurs de projets de création ou de développement d'activités économiques. Elle a pour but de promouvoir directement ou indirectement le droit à l'initiative économique des catégories de population les plus défavorisées et exclues du marché du travail. Cela se traduit notamment par un accompagnement et des conseils pour les porteurs de projet mais également par l'attribution de micro-crédits d'un montant maximum de 10 000 €.

Depuis 2016, La Cali et l'Adie ont développé un partenariat afin de renforcer la présence, les moyens d'actions et les objectifs de l'Adie sur le territoire de La Cali afin de favoriser l'accompagnement et le financement des créateurs d'entreprise, le retour à l'emploi des plus défavorisés et la pérennité des activités économiques.

En 2018, l'Adie a eu 93 nouveaux contacts (107 en 2017) dont 60 dossiers instruits (43 en 2017). Ce dispositif a permis à 35 personnes de La Cali (31 en 2017) de bénéficier d'un microcrédit pour le développement d'une activité économique (20 projets) ou pour faciliter leur mobilité pour trouver un emploi (15 personnes). Des projets tels que la coiffure à domicile, la restauration à emporter ou encore la vente de vêtements et l'e-commerce ont ainsi pu bénéficier de l'accompagnement technique et financier de l'Adie.

Le profil type du bénéficiaire est une femme (56%), plutôt jeune (36 ans de moyenne), qui perçoit les minimas sociaux (57%) et qui est sous-diplômée (71 % ont un niveau inférieur au bac). L'accompagnement de l'Adie est donc essentiel pour aider cette population fragile à créer son activité. Cela représente plus de 125 000 € de crédits apportés sur l'ensemble du territoire (15 communes différentes) afin de favoriser la création d'activités économiques.

Au regard des résultats depuis 2016, La Cali souhaite poursuivre ce partenariat avec l'Adie en attribuant une subvention d'un montant de 100 € par dossier Cali instruit, 200 € par dossier Cali financé et 50 € par micro-crédit personnel pour l'emploi salarié accordé au titre de l'exercice 2019.

Cette subvention est plafonnée à 9 500 € comme en 2018 correspondant à l'instruction de 40 dossiers, au financement et à l'accompagnement de 25 dossiers de création d'entreprise et de 10 dossiers de micro-crédit personnel pour l'emploi salarié.

Vu l'avis du Bureau en date du 20 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une aide de 9 500 € maximum à l'Adie pour le renforcement de ses actions sur le territoire ;
- signer la convention de partenariat avec l'Adie.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire DECO1 - fonction 90

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 03 juin 2019
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



SÉANCE DU 27 MAI 2019

2019-05-116 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 21 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt sept mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, François-Didier BASSET , Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT

Absents :

Jean François MARTINEZ, Nouredine BOUACHERA , Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIFE, David RESENDÉ, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Fabienne FONTENEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Catherine VIANDON pouvoir à Sabine AGGOUN , Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel FOULHOUX pouvoir à Sylvie BOISSEL, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jacques MESPLEDE pouvoir à Sophie BLANCHETON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Bernard PIOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC INITIATIVE GIRONDE

2019_05/116 - 2/2
Envoyé en préfecture le 03/06/2019

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20190527-2019_05_116-DE

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du Développement économique,

Initiative Gironde a pour objet de soutenir les créateurs ou repreneurs d'entreprises qui ne disposent pas de fonds propres suffisants ou de garanties nécessaires pour accéder aux financements bancaires traditionnels et qui ont un besoin d'accompagnement.

Les bénéficiaires sont les créateurs ou repreneurs de petites ou de très petites entreprises (moins de 10 salariés) de moins de 3 ans d'activité sur le territoire du département de la Gironde, de tout secteur d'activité à l'exception de l'intermédiation financière, de la promotion ou de la location immobilière, et des agents commerciaux. Les agriculteurs sont également éligibles. Initiative Gironde accorde des prêts à taux 0 allant de 1 500 à 25 000 € permettant d'avoir un effet de levier auprès des banques.

Depuis 2017, La Cali et Initiative Gironde ont développé un partenariat afin de favoriser l'accompagnement et le financement des créateurs et repreneurs d'entreprise, ce dispositif étant complémentaire avec celui de l'Adie car il est plutôt ciblé sur des projets plus conséquents.

En 2018, l'activité d'Initiative Gironde a ralenti sur le territoire de La Cali. 24 contacts (45 en 2017) ont été établis, 9 dossiers ont été instruits et 8 dossiers (15 en 2017) ont pu bénéficier d'un prêt à taux 0. L'action d'Initiative Gironde a ainsi permis d'injecter plus de 55 000 € de prêts sur le territoire pour soutenir la création ou reprise d'entreprise (restaurants, cafés, gîte, commerce de fleurs...). Le ralentissement constaté semble conjoncturel étant donné que 11 dossiers sont encore en cours d'instruction et que seulement 4 ont été clôturés.

Au regard des résultats depuis 2017, La Cali souhaite poursuivre ce partenariat avec Initiative Gironde en lui attribuant une subvention annuelle dédiée à son fonctionnement et sous conditions, d'un montant plafonnée à 8 750 € comme en 2018. Cette somme correspond au financement et à l'accompagnement de 15 dossiers sur le territoire intercommunal par an (500 € par dossier) et à la prise en compte de 5 dossiers instruits mais qui n'ont pas pu aboutir pour des raisons propres au projet (250 € par dossier).

Vu l'avis du Bureau du 20 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une aide de 8 750 € maximum à Initiative Gironde pour le renforcement de ses actions sur le territoire ;
- signer la convention de partenariat avec Initiative Gironde.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire DECO1 - fonction 90

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 03 juin 2019
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

